Mandarine Opportunités

Rapport annuel

31 décembre 2025

Société de gestion : Mandarine Gestion
Siège social : 30, Avenue Kléber • 75016 Paris
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

I. **Rapport de gestion** 3

1. Orientation des placements 3
2. Politique d'investissement 10
3. Déontologie 13

II. Comptes annuels 17

1. Bilan Actif 23
2. Bilan Passif 24
3. Compte de résultat 25

III. Comptes annuels - Annexes 27

I. Rapport de gestion

1. Orientation des placements

Nom :

Mandarine Opportunités

Objectif de gestion :

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice **CAC All Tradable NR** sur la durée de placement recommandée, en sélectionnant via une stratégie active de « stock picking », des entreprises françaises ou cotées en France répondant positivement à des critères **ESG** *(approche **Best-in-Universe)*** et possédant un profil de croissance supérieur à la moyenne, selon l'analyse de la Société de Gestion.

Le Fonds prend en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans le cadre de sa procédure de sélection. A cet égard, le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR. Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Bien que le Fonds puisse investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 ("Règlement Taxonomie"), il n'a actuellement pas un objectif environnemental spécifique et ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères du Règlement Taxonomie.

Indicateur de référence :

Les performances sont comparées à l'évolution de l'indice **CAC All Tradable NR** *(ci-après désigné l'« **Indice** »)*. Il représente la référence globale du marché français. L'indicateur de référence est libellé en euro.

Codes : ISIN : FR QS0011131883 Reuters : CACTN ; Bloomberg : SBF250NT ;

La performance de l'Indice CAC All Tradable NR inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'Indice.
Pour plus d'information concernant les caractéristiques et la composition de cet Indice, vous pouvez consulter le site internet du producteur de l'Indice EURONEXT *(ci-après désigné l' « **Administrateur** »)* (www.euronext.com) en cliquant sur le lien suivant :
https://www.euronext.com/fr/products/indices/QS0011131883-XPAR

Informations suivant le Q&A ESMA 34-43-362 "Actively Managed Fund"

Le Fonds est géré activement.

Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet Indice ou sa répartition sectorielle. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet Indice et de sa composition. Les investissements dans les entreprises sont réalisés selon des pondérations qui ne sont pas fonction du poids relatif de chaque société dans l'indice.

Information concernant l'indicateur de référence utilisé par le Fonds effectuée en conformité avec les dispositions du Règlement UE 2016/1011.

Conformément à l'article 52 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 relatifs aux indices utilisés comme indices ou indicateurs de référence concernant les instruments ou contrats financiers, ou pour mesurer la performance des fonds d'investissement et modifiant les Directives 2008/45/UE et 2014/17/UE et le Règlement UE n°596/2014 *(ci-après désigné*

*«**Benchmark Regulation** ou **BMR** »),* la Société de Gestion ayant recours à des indices de référence au sens de la réglementation BMR, elle est tenue en qualité d' « Utilisateur » d'indices de référence :

- (i) de s'assurer que les indices de référence qu'elle utilise au sein de l'Union européenne sont fournis par des administrateurs légalement autorisés ou enregistrés par l'Union européenne en tant qu'Administrateurs d'indices de référence en ce inclus l'Administrateur (Art. 29) ; ou de s'assurer que ceux en provenance de pays tiers respectent le principe d'équivalence et les exigences de la réglementation (Article 30-33) ;
- (ii) de disposer d'une procédure de suivi des indices de référence aptes à lui permettre de substituer un nouvel indice ou cas ou un ou plusieurs indices de référence en ce inclus celui de l'Indice fournit par l'Administrateur qu'elle utilise viendrai(en)t à être modifié(s) de manière substantielle ou cessai(en)t d'être publié(s) (Art.28).

A la date de la dernière mise à jour du présent Prospectus, date telle que figurant en première page des présentes, l'Administrateur a obtenu un enregistrement au titre de l'Article 34 et est donc inscrit sur le registre des administrateurs (publication of administrators) et d'indices (publication of benchmarks) tenu par l'ESMA (ci-après désigné « ***Benchmark Register - List of EU benchmark administrators and third country benchmarks*** »).

A titre informatif, sont consultables sur le site internet de l'ESMA ***« Benchmark Administrators*** » (https://www.esma.europa.eu/databases-library/registers-and-data) d'une part, la liste des « EU & EEA benchmarks administrateurs », en d'autres termes et plus spécifiquement la liste des administrateurs situés dans l'Union Européenne qui ont été autorisés ou enregistrés (l'Art. 34), les administrateurs remplissant les conditions prévues à l'Art. 30, paragraphe 1, du même règlement, et d'autre part la liste des « third country benchmarks », en d'autres termes la liste des administrateurs situés en dehors de l'Union Européenne (Art. 30, Paragraphe 1, point c).

Conformément à l'article 28.2 de la réglementation BMR, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Information concernant l'indicateur de référence utilisé par le Fonds effectuée en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure »

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que l'Indice ne prend pas en compte de considérations environnementales, sociales ou de gouvernance. L'Indice n'est pas un *« EU Paris-Aligned and Climate Transition-Benchmark »*.

Stratégie d'investissement :

La stratégie d'investissement de ce Fonds consiste à s'exposer de façon dynamique sur les marchés d'actions françaises.

Pour concilier la recherche de performance et le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une approche ***« Best in Universe ».***

L'approche ***Best in Universe*** est un type de **sélection ESG** consistant à privilégier, au sein de l'univers d'investissement, les émetteurs les mieux notés d'un point de vue **extra-financier** indépendamment de leur **secteur d'activité.**

Le processus de sélection de titres ESG est basé sur la collecte d'informations extra-financières sur les valeurs de l'univers d'investissement du Fonds.

Le pôle d'expertise ESG de Mandarine Gestion procède à l'attribution des notes extra financières des valeurs. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG en 5 paliers de A (meilleur note) à E (note la plus défavorable). Sont exclus de l'univers d'investissement du Fonds les émetteurs dont la notation ESG s'avère la plus défavorable (notation « E ») ce qui permet d'établir ainsi une liste de titres dans lesquels le gérant peut investir.

L'application de ce processus de sélection conduit à une réduction de 20% de l'univers investissable ESG.

Les notes extra financières sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Elles sont revues au plus tous les 12 mois. Elles pourront conduire à des décisions d'investissement ou de désinvestissement.

Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues.

Le fonds peut investir dans des actifs n'ayant pas été soumis à une analyse ESG dans la limite de 10%.

La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille du Fonds *(hors dette publique et liquidités)* sera durablement supérieure à 90%.

La stratégie d'investissement ESG peut induire un éventuel biais sectoriel tant par rapport à l'univers investissable que par rapport à l'Indice.

- **Processus de sélection extra financier ESG :**

Pour sélectionner les valeurs éligibles au Fonds au sein de l'univers d'investissement et concilier ainsi la recherche de performance et le développement des pratiques socialement responsables, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à un filtrage extra-financier contraignant basé sur des critères **ESG.** Le pôle ESG administre et met à jour les notations ESG dans l'outil propriétaire de la Société de Gestion ***Mandarine-ESG view®.***

Afin de permettre l'intégration ESG, l'analyse ESG se fonde sur la collecte, le croisement et l'appropriation d'informations extra financières qualitatives et quantitatives de sources multiples afin de permettre une couverture originale :

- Les reportings et rapports RSE des émetteurs, les entreprises ont en effet l'obligation de publier une Déclaration de Performance Extra-financière *(DPEF)*. Véritable levier de pilotage stratégique des entreprises, la DPEF fait l'objet l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant ;
- Les rencontres avec les émetteurs, le management et les parties prenantes *(ONG, syndicats, rapports d'études …) ;*
- Les rapports et analyses des brokers et agences de notation extra-financières.

Le pôle d'expertise ESG de Mandarine Gestion procède ensuite à l'attribution des notes extra financières des émetteurs en matière :

- Environnement (*Politique environnementale, impact carbone et émissions, mix énergétique, politique biodiversité…*);
- Gouvernement d'entreprise (*Composition et fonctionnement du Conseil et du Comex, intégration des acquisitions, organisation succession, compétences, diversité, restructuration responsable et dialogue social, réputation et controverses éthiques*…) ;
- Relations clients- fournisseurs (*Controverses qualité, customer-centricity, qualité de l'offre et du service client*
- Politique d'achats reponsables, monitoring de la chaîne d'approvisionnement, controverses sociales et environnementales…);
- Société civile (*Gestion des parties prenantes, collaboration avec les ONG, impact social de l'activité, local content, controversies…*);
- Droit de l'homme (*Politique des Droits de l'Homme, engagement formalisé, suivi des recommandations ONU et Ruggie, controversies…);*
- Ressources humaines (*Turnover, accidentologie, formation et suivi de carrière, modèle de management et organisation, diversité des effectifs, actionnariat salarié et implication…*).

Limites méthodologiques de l'approche ESG :

En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds concerné est en particulier de mieux gérer le risque de durabilité et de générer des rendements durables et à long terme. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide des modèles propriétaires, des modèles et des données de tiers ou d'une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur ou de l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère.
L'approche en matière d'analyse ESG / ISR d'entreprises mise en œuvre par la Société de Gestion repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie de la société de gestion mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets (fraicheur, exhaustivité, complétude, exactitude, …). En effet, l'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes, des fournisseurs externes et est donc dépendante de la qualité de cette information.

Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et hétérogènes. Enfin, bien que la méthodologie d'analyse de la société de gestion ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de l'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles le Fonds investit, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile à prévoir, et peuvent amener la Société de Gestion à revoir a posteriori son opinion sur la qualité ESG d'un émetteur en portefeuille. Par ailleurs, l'approche « best in universe » se base sur une analyse subjective des critères ESG. Les jugements, appréciations de la société de gestion issus des résultats de ses analyses ne peuvent être exempts de biais cognitifs et des hypothèses heuristiques de ses gérants et analystes. Ainsi, l'avis de la société de gestion sur les émetteurs peut varier dans le temps.

L'application de critères ESG au processus d'investissement peut conduire la Société de Gestion à investir ou à exclure des titres pour des raisons non financières, quelles que soient les opportunités de marché disponibles. Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. En conséquence, il existe un risque que la Société de Gestion évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds.

- **Processus de sélection financier**

Le processus de sélection extra-financier est couplé à un processus d'analyse financière orienté vers la sélection de sociétés en croissance, selon l'analyse de la Société de Gestion. Cette analyse identifie trois principaux types d'entreprises :

- Les sociétés établies, dont la société de gestion considère comme ayant une certaine visibilité de croissance ;
- Les sociétés en transition, dont la société de gestion anticipe une croissance de la rentabilité ; et
- Les sociétés à potentiel, dont la société de gestion anticipe une croissance du chiffre d'affaire.

L'analyse financière consiste à appliquer une gestion active effectuée sur la base d'une approche essentiellement *bottom up* (approche dite ascendante), enrichie d'ajustements *top down* (approche dite descendante) complémentaires en sélectionnant de façon discrétionnaire les entreprises qui présentent une perspective de bénéfices supérieure à la moyenne soit du fait d'une croissance régulière, soit du fait de sa restructuration ou de son retournement.

L'approche *bottom up* (approche dite ascendante) consiste en une étude des fondamentaux de l'entreprise. Ainsi le processus de sélection des titres sera mis en œuvre par l'analyse :

- du positionnement concurrentiel et des avantages compétitifs de l'entreprise (positionnement de l'entreprise dans son secteur, qualité des équipes de management et de l'expertise des salariés) ;
- de la qualité de la structure financière (étude des ratios traditionnels d'analyse financière, capacité de distribution de dividendes, perspective de croissance envisagée…) ;
- des perspectives futures (croissance organique, possibilité de restructuration, possibilité de croissance externe, évolution probable de l'actionnariat …).

Cette analyse permettra au gestionnaire d'adapter la composition du portefeuille aux évolutions des marchés actions françaises.

L'analyse *top down* (approche dite descendante) complétera la sélection active de valeurs pour permettre des ajustements. Pour ce faire, le gestionnaire appréhendera globalement son marché de référence pour saisir des opportunités sectorielles et/ou géographiques par l'analyse :

- de la conjoncture économique générale à l'échelle nationale et internationale (évolution des taux d'intérêt et/ou des matières premières…) ;
- de l'examen d'un secteur en particulier (concentration, nouveaux entrants, étude des tendances, des comportements d'achat…) ;
- d'une entreprise au sein de ce secteur (positionnement de l'entreprise dans son secteur, qualité des équipes de management et de l'expertise des salariés…).

En fonction de ces analyses, le gestionnaire pourra être amené à se diversifier sur d'autres classes d'actifs (décrites ci-dessous) s'il anticipe que le moteur de performance principal (marchés d'actions) ne lui permettra pas d'atteindre son objectif de gestion. Il pourrait alors décider d'investir sur les marchés obligataires (en direct ou par l'intermédiaire d'OPCVM ou d'un FIA dans la limite de 10% de son actif) ou sur d'autres marchés par l'intermédiaire d'OPCVM ou d'un FIA.

Ce type de gestion est discrétionnaire et de conviction, autorisant une forte autonomie dans le choix des investissements au sein de l'univers investissable.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. La liste des facteurs de risques exposés ci-dessous ne prétend pas être exhaustive.

Le Fonds est un OPCVM est principalement investi sur le marché français. Par conséquent, l'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital :
L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de marché actions :
Le Fonds est investi a minima à 75% de son actif net sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. Le risque action correspond à une baisse des marchés actions ; le Fonds étant exposé en actions, la valeur liquidative peut baisser significativement. Si les marchés actions baissent, la valeur du portefeuille pourrait baisser.

Risque lié à la détention de moyennes et petites valeurs :
Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative. L'investissement dans des sociétés de petite capitalisation restera minoritaire.

Risque lié aux obligations convertibles : Les obligations convertibles, susceptibles d'entrer dans la composition du Fonds, peuvent en effet connaître des variations en fonction de l'évolution du cours de l'action qui leur est rattachée via la valeur de l'option de conversion/échange. L'attention de l'investisseur est donc attirée sur le fait que le risque actions est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de taux :
En raison de son orientation de gestion, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Le risque de taux se traduit par une variation de la courbe des taux. L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêts. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent.

Risque de crédit :
Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. Le risque de crédit est limité aux titres de créances et instruments du marché monétaires qui pourront composer l'actif net pour 25% maximum de l'actif net. L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risques liés à la gestion discrétionnaire :
Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des valeurs et sur l'anticipation des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes.

La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Fonds peut en outre avoir une performance négative. Une part importante de la performance dépend de la capacité du gérant à anticiper les mouvements de marché.

Risque politique :
Il s'agit du risque lié à une situation politique ou géopolitique, à une décision ou à une absence de décision du pouvoir politique ou d'autorités administratives nationales, transnationales ou supranationales : nationalisation sans indemnité suffisante, embargos,

mesures protectionnistes, exclusion de certains marchés, fiscalité discriminatoire, se traduisant par des atteintes durables à l'ordre public et à la stabilité économique : révolution, guerre civile, ... La survenance de ce type d'événement par nature imprévisible peut générer des conséquences financières très importantes.

Risque en matière de durabilité :
Un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risques liés à la prise en compte des risques de durabilité:
Actuellement, il n'existe pas de cadre ou de liste de facteurs universellement reconnus dont il faut tenir compte pour s'assurer que les investissements sont durables, et le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est toujours en cours de développement. L'application des critères ESG au processus d'investissement dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité, peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons non financières, ce qui peut impliquer de renoncer à certaines opportunités de marché disponibles pour d'autres fonds qui n'utilisent pas de critères ESG ou de durabilité. L'orientation du gérant du fonds sur les émetteurs de titres qui présentent des caractéristiques durables peut affecter la performance des investissements d'un Fonds durable et entraîner un rendement qui, par moment, sera inférieur à celui de fonds similaires n'ayant pas d'approche durable ou qui appliquerait des critères extra-financiers. Les caractéristiques durables ou extra-financières utilisées dans une politique d'investissement d'un fonds peuvent l'empêcher d'acheter certains titres qui, dans d'autres circonstances, présenteraient des avantages, et/ou de vendre des titres en raison de leurs caractéristiques durables en dépit du préjudice qui pourrait en résulter. À court terme, une orientation sur les titres des émetteurs présentant des caractéristiques durables pourrait affecter positivement ou négativement la performance des investissements du Fonds avec des fonds similaires n'ayant pas cette orientation. À long terme, cette orientation devrait avoir un effet favorable, sans qu'aucune garantie ne soit accordée à cet égard.

Les informations ESG disponibles, que ces dernières proviennent de fournisseurs de données tiers ou des émetteurs eux-mêmes peuvent être incomplètes, inexactes, parcellaires, ou indisponibles, ce qui peut avoir un impact négatif sur un portefeuille qui s'appuie sur ces données pour évaluer l'inclusion ou l'exclusion appropriée d'un titre. Par ailleurs, il est possible qu'un titre ou une valeur puisse être mal évaluée. L'approche de la finance durable sera amenée à évoluer et à se développer au fil du temps, à la fois en raison de l'affinement des processus de décision d'investissement visant à prendre en compte les facteurs et les risques ESG, mais aussi en raison des évolutions juridiques et réglementaires.
Aucune déclaration n'est faite et aucune garantie n'est accordée concernant l'impartialité, l'exactitude, la complétude ou l'exhaustivité des caractéristiques durables ou extra-financières.

Et accessoirement aux risques suivants :

Risque lié aux marchés émergents :
Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution de ces titres peut en conséquence être volatile. Si les titres des marchés émergents baissent, la valeur liquidative du Fonds peut baisser.

Risque de contrepartie :
Le Fonds est exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme. Les contrats portant sur ces instruments financiers peuvent être conclus avec un ou plusieurs établissements de crédit n'étant pas en mesure d'honorer leur engagement au titre desdits instruments. L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de change :

Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus en portefeuille. Le Fonds pourra détenir, en direct ou via des OPCVM ou des FIA, des titres libellés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du Fonds ; de ce fait, les fluctuations des taux de change pourraient entraîner la baisse de la valeur liquidative. Le risque de change pourra être couvert par le biais d'instruments dérivés.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

5 ans minimum.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés
Tour Majunga
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex

2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

Les marchés actions européens ont fortement progressé en 2025 (+24,25% pour l'Euro Stoxx NR) dans un contexte rendu pourtant très volatil par le retour de Donald Trump au pouvoir.
L'année a d'abord bien débuté avec la poursuite de la surperformance européenne par rapport aux Etats-Unis initiée depuis novembre 2024. L'Europe a été aidée en cela par une politique monétaire accommodante, un faible positionnement, des valorisations raisonnables et une moindre exposition au thème de l'intelligence artificielle (IA), secoué par l'arrivée du modèle chinois DeepSeek.
Dès son retour au pouvoir fin janvier, Donald Trump a lancé les hostilités commerciales contre la Chine, le Canada et le Mexique, prélude à une utilisation large et abusive des tarifs douaniers comme moyen de négociation sur des sujets divers et variés. Les actions européennes ont malgré tout bien résisté. En effet, les élections en Allemagne ont vu l'arrivée au pouvoir d'une coalition résolue à faire sauter certains verrous budgétaires afin de sortir le pays de deux années consécutives de récession. Cette perspective a nourri les anticipations de plans de relance et d'investissements en infrastructure et défense.
La défense a d'ailleurs été une thématique centrale tout au long de l'année. Donald Trump a régulièrement relancé des séquences diplomatiques pour parvenir à une trêve dans la guerre en Ukraine mais sans grand succès. Cela a apporté beaucoup de volatilité sur les valeurs du secteur européen de la défense. Face à la pression du Président US toujours, les pays membres de l'OTAN se sont également engagés à porter leurs budgets défense à 3,5 % du PIB d'ici la fin de la décennie. Cet effort côté européen a également été encouragé par les doutes croissants quant à la fiabilité de l'allié américain et la nécessité d'accélérer sur son autonomie militaire.
Dans cet environnement chahuté, les marchés européens ont continué de bien se comporter en absolu comme en relatif jusqu'au 2 avril. Rebaptisé « Jour de la Libération » par Donald Trump, cette journée a été un choc tant les tarifs imposés unilatéralement par les Etats-Unis ont dépassé les attentes. L'onde s'est fait ressentir dans le monde entier mais le marché américain a été le plus sanctionné. Rattrapé par la réalité économique face au dogmatisme de sa politique, l'administration US a vite rétropédalé avec un report de 90 jours des tarifs réciproques hors Chine et de multiples exemptions. Les négociations se sont engagées avec de nombreux pays ce qui a permis une désescalade. Les marchés en Europe ont rapidement effacé la correction du début de mois soutenus par la théorie TACO, Trump Always Chicken Out, qui veut que le président américain fini toujours par reculer. La BCE a été un élément de soutien dans ce premier semestre avec quatre baisses de taux avant de faire une pause pour le reste de l'année.
L'été est ensuite venu donner raison au rebond des marchés, des accords-cadres ont été trouvés avec des partenaires majeurs (Union européenne, Japon, Royaume-Uni, Corée du Sud) pour des tarifs bien éloignés des premières annonces. Ces accords ont eu le mérite de redonner un peu de visibilité aux entreprises et investisseurs et de potentiellement fixer un plafond. Néanmoins, les tarifs restent en forte hausse et ces accords portent en eux les ingrédients de possibles regains de tension tant certaines demandes semblent inatteignables.
A partir des publications du deuxième trimestre, les secteurs exposés aux tarifs (chimie, luxe, automobile) ont ajusté les attentes et le marché a sanctionné. La vigueur de l'euro face au dollar a également été un important facteur de révision des guidances. En effet, autre conséquence de la politique commerciale de Donald Trump mais plus largement de sa politique économique et internationale, une défiance croissante vis-à-vis du dollar qui a poussé de nombreux investisseurs à réduire leur exposition au billet vert. L'expansion budgétaire avec des baisses d'impôts supposément financées par les tarifs douaniers et les pressions politiques exercées sur la Fed ont aussi contribué à la faiblesse du billet vert.
A la sortie de l'été, l'incessant feuilleton politique français a été un frein à la performance de la Bourse de Paris et notamment pour les valeurs les plus domestiques et sensibles au risque fiscal. Pour autant, cela a peu pesé sur la dynamique plus générale des marchés européens qui ont profité en septembre de la reprise des baisses de taux par la Réserve fédérale face aux fragilités constatées sur le marché de l'emploi et du vote du budget en Allemagne qui a acté une politique plus expansionniste. En octobre, la progression s'est poursuivie dans le sillage des marchés américains, portés une nouvelle fois par l'engouement autour de l'IA et malgré le shutdown total de l'administration US.
En novembre, un temps rattrapé par les incertitudes autour de la prochaine décision de la Fed en décembre et par des doutes sur la soutenabilité des investissements massifs dans l'intelligence artificielle, les marchés ont marqué un peu le pas. L'optimisme est finalement rapidement revenu grâce à une nouvelle baisse de taux de la part de la Réserve fédérale et dans l'anticipation d'une année 2026 qui pourrait enfin voir la croissance allemande accélérer et les bénéfices des sociétés européennes nettement se reprendre maintenant que l'impact des tarifs et de la chute du dollar est en bonne partie digérée.

Le secteur de la défense est resté volatile alors que la séquence diplomatique autour de l'Ukraine se prolonge. L'issue des négociations reste très incertaine mais alimente les espoirs d'un cessez-le-feu. Les valeurs cycliques se sont bien comportées (industrielles, automobile, consommation discrétionnaire) alors que les attentes de croissance en 2026 sont révisées à la hausse à +1,2 % pour la Zone euro.
Le secteur bancaire a une nouvelle fois tiré les marchés cette année avec une progression de +67 % alimentée par des révisions à la hausse des résultats et une revalorisation du secteur qui enchaîne les années de surperformance. Les utilities se sont également très bien comportées alors que la thématique de l'autonomie énergétique de l'Europe est de plus en plus recherchée. Des secteurs plus cycliques tels que les biens et services industriels, les matériaux de construction ou les ressources de base ont connu une belle année. De l'autre côté du palmarès, quatre secteurs ont fini dans le rouge : l'alimentation et les boissons, l'automobile, la chimie et les media.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Au cours de l'exercice, la gestion est demeurée particulièrement active afin d'adapter le portefeuille à un environnement de marché plus volatil et marqué par des incertitudes économiques et géopolitiques persistantes.
Dans ce contexte, l'équipe de gestion a réalisé plusieurs arbitrages significatifs visant à renforcer les convictions de long terme du fonds. Ces mouvements se sont traduits par l'introduction ou le renforcement de sociétés présentant des perspectives de croissance jugées attractives et une meilleure visibilité bénéficiaire, tandis que certaines positions plus exposées aux risques internationaux ou à des corrections sectorielles ont été réduites ou soldées.
Cette stratégie a contribué à améliorer le profil de résilience du portefeuille en privilégiant des sociétés de qualité, disposant de fondamentaux solides et d'une capacité accrue à traverser les différentes phases de marché.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

2026 arrive avec son lot de risques et d'opportunités. Côté risques : les incartades en tout genre de Donald Trump dans une année d'élections de mi-mandat qui pourraient le voir perdre le Congrès, des rebondissements commerciaux alors que les accords-cadres passés avec l'UE ou la Chine sont limités dans le temps et bancals, un dégonflement du cycle d'investissements dans l'IA ou une erreur de politique monétaire aux Etats-Unis avec un nouveau président probablement sous forte pression politique. Côté opportunités : la relance allemande enfin au rendez-vous alors que les plans d'infrastructures et de défense déjà votés tardent à se concrétiser, une résolution du conflit en Ukraine. Attendue à +1,2 % en 2026, la croissance européenne pourrait bénéficier d'avancées sur ces deux sujets. Les investisseurs garderont également un œil sur la Chine qui peine toujours à redynamiser sa croissance économique et à redresser son secteur immobilier. Après une année perturbée par la guerre tarifaire et la forte hausse du dollar, les bénéfices des entreprises européennes devraient reprendre le chemin de la hausse en 2026, ce qui offre un soutien à des marchés dont la valorisation dépasse de peu la moyenne historique, contrairement à l'importante prime qui perdure aux US.

Dans ce contexte, nous continuerons en 2026 de mener une gestion agile en pilotant le positionnement sectoriel et géographique du portefeuille afin de nous adapter à un contexte économique et politique mouvant. Ainsi, nous débutons l'année avec un portefeuille bâti autour de trois thématiques structurelles (la digitalisation, l'électrification, l'autonomie stratégique) et de trois thématiques conjoncturelles susceptibles d'évoluer au cours de l'exercice (l'accélération de la croissance économique en Allemagne, la résistance de la consommation, la résilience du secteur bancaire).

La performance

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

Mandarine Opportunités I	13,78%
Mandarine Opportunités R	12,31%
Mandarine Opportunités F	13,55%

Le benchmark du fonds réalise une performance de 13,41% sur cette période.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
FDJ United	FR0013451333	2 845 786,25	0
Orange	FR0000133308	1 993 698,69	- 144 273,54
Thales	FR0000120321	1 879 616,41	- 578 335,72
LOreal	FR0000120321	1 363 215,52	- 315 780,61
Vinci SA	FR0000125486	759 283,58	0
NEXANS SA	FR0000044448	926 816,27	- 222 487,54
Virbac	FR0000031577	955 651,30	- 343 138,49
DASSAULT SYSTEMES SE	FR0014003TT8	2 922 296,73	- 2 517 219,08
EURONEXT NV	NL0006294274	501 918,37	- 146 658,43
Veolia Environnement	FR0000124141	2 517 880,72	- 2 163 545,91

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

Actifs investis en titres ou droits éligibles au PEA à la fin de l'exercice

Cet OPCVM est éligible au PEA. Il détient 94,23 % de l'actif net en instruments éligibles.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Changements intéressants le Fonds intervenus au cours de l'exercice

Néant

Changements intéressants le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

02/01/2026 :

Mandarine Opportunités F, I, M et R : Ajout de frais de fonctionnement et autres services à hauteur de 0,15%TTC Taux maximum ;

3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Mandarine Gestion, qui peuvent s'y référer à tout moment.

Mandarine Gestion est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Mandarine Gestion est disponible sur le site internet www.mandarine-gestion.com à la rubrique Politiques et Rapports. Elle a été actualisée en juin 2024 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Mandarine Gestion, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Mandarine Gestion (www.mandarine-gestion.com).

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujetti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Mandarine Gestion expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion. Les informations sur les activités ISR de Mandarine gestion, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Mandarine Gestion (www.mandarine-gestion.com).

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. Mandarine Gestion a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés.
La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Mandarine Gestion est disponible sur le site internet www.mandarine-gestion.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Mandarine Gestion élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion au 30 Avenue Kléber à Paris ou sur le site www.mandarine-gestion.com. Mandarine Gestion publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière
Au 31/12/2024, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 1,13 sur une échelle de -2 à +2.

Règlement Taxonomie
L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de ce Fonds consiste à s'exposer de façon dynamique sur les marchés d'actions françaises. Pour concilier la recherche de performance et le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une approche « Best in Universe ». L'approche Best in Universe est un type de sélection ESG consistant à privilégier, au sein de

l'univers d'investissement, les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité. Le processus de sélection de titres ESG est basé sur la collecte d'informations extra-financières sur les valeurs de l'univers d'investissement du Fonds. Le pôle d'expertise ESG de Mandarine Gestion procède à l'attribution des notes extra financières des valeurs. L'analyse extrafinancière aboutit à une notation ESG en 5 paliers de A (meilleur note) à E (note la plus défavorable). Sont exclus de l'univers d'investissement du Fonds les émetteurs dont la notation ESG s'avère la plus défavorable (notation « E ») ce qui permet d'établir ainsi une liste de titres dans lesquels le gérant peut investir.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

Les principes de la politique de rémunération est visent à favoriser une gestion saine et efficace des risques en évitant toute situation de conflits d'intérêts, et n'encouragent pas une prise de risque excessive incompatible avec les profils de risques, le règlement ou les documents règlementaires des fonds gérés et à aligner les intérêts à court, moyen et long terme de ses actionnaires/clients/ investisseurs/porteurs de parts et collaborateurs.

La Politique de Rémunération de la Société est un élément clé dans la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion. Elle cible des niveaux de rémunérations compétitifs vis-à-vis de son marché de référence et est structurée de façon à favoriser l'engagement de ses collaborateurs sur le long terme, tout en assurant une gestion saine et efficace des risques.

La Politique de Rémunération établit une distinction claire entre les critères de fixation de la rémunération fixe de base et de la rémunération variable afin de favoriser un équilibre approprié entre ces deux types de rémunération afin que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

La rémunération variable individuelle, à caractère discrétionnaire, prend en compte la contribution au développement et aux résultats du Groupe. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une réelle flexibilité. En effet, aucune rémunération variable n'est garantie, exception faite de situations particulières liées à de nouvelles embauches en cours d'année (Welcome bonus) et exclusivement garantie pour la première année sans aucune tacite reconduction.

L'attribution d'une rémunération variable individuelle est conditionnée à la réussite collective, à la situation financière de la Société et à l'appréciation de la participation du salarié au développement de la Société.

Éléments quantitatifs :
L'attribution d'une rémunération variable est totalement discrétionnaire et ne dépend d'aucune formule quantitative préétablie, notamment en fonction de la performance, des encours ou de la collecte.

Éléments qualitatifs :
Les critères d'évaluation sont essentiellement qualitatifs. Tout critère de rémunération variable basé notamment sur le turn-over des portefeuilles, le montant des droits de souscription, un pourcentage des frais de gestion ou commission (etc.) est totalement prohibé.

La contribution à la démarche d'investissement responsable de la Société est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable individuelle annuelle. Les risques de durabilité sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion notamment en considération des éléments suivants : Le respect des contraintes d'exclusion dans leur processus d'investissement - le respect des contraintes liées aux OPC répondant aux critères article 8 SFDR ou article 9 SFDR et enfin pour les gérants qui assurent la gestion financière d'OPC justifiant d'un label ISR : le respect dans leurs actes de gestion du cadre exigeant dudit label.

Les collaborateurs qualifiés de Preneurs de Risques (ci-après désignés « Preneurs de Risques ») au titre des Directives AIFM et UCITS sont identifiés :
- Au titre de leur fonction : Les Membres du Directoire - les Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM - les Gérants financiers au titre de la GSM - les Directeurs/Responsables des fonctions en charge des domaines Contrôle Interne, Risques/Conformité, Marketing, Commercial/Développement et Middle Office ;
- Autres preneurs de risques : Tout autre collaborateur dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou des FIA/OPC/mandat gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques.

En adéquation avec les règlementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes qualifiées de preneurs de risques sera en partie différée uniquement si le montant de la rémunération variable dépasse un certain seuil défini de manière annuelle. La Société a déterminé un seuil de 200.000 € comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Les modalités de versement de la partie variable des Preneurs de Risques sont les suivantes :

- Rémunération variable attribuée dans la tranche 0-200 k€ au titre de l'exercice N : Elles seront intégralement payées en numéraire au plus tard en février de l'année N+1.

- Rémunération variable attribuée dans la tranche > 200 k€ au titre de l'exercice N :
  - Paiement immédiat **:** Une première tranche représentant 60% de la totalité de la rémunération variable, dès le 1er euro, sera versée sous forme de numéraire, en année N+1, à hauteur de 50% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1er euro, sera versée au plus tard en février de l'année N+1, et de 10% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1er euro ;

  - Paiement différé : En application des exigences règlementaires, la tranche restante de 40% de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1er euro, fera l'objet d'un versement progressif par tiers échelonné sur 3 ans.

La part différée sera indexée sur l'évolution de la performance d'un panier de fonds FIA et OPCVM représentatif de l'activité de la société de gestion.

Le versement de la part différée susceptible d'être versée aux salariés concernés une année donnée est subordonné à la réalisation d'un résultat net consolidé positif à la clôture de l'exercice de l'année précédant celle du versement ainsi qu'à une condition de présence au moment du versement sauf avis contraire du Conseil de Surveillance délibérant après avis du Comité des Rémunérations.

Un mécanisme de d'ajustement au risque ex-post est activable sur décision du Conseil de Surveillance du Groupe sur avis du Comité des Rémunérations pour les collaborateurs identifiés comme Preneurs de Risques.

Le Groupe dispose d'un seul Comité de Rémunération pour l'ensemble des entités du Groupe. Il est nommé par le Conseil de surveillance de LFPI AM Holding en sa qualité d'entité de tête. Les membres de ce Comité n'assurent pas de fonction exécutive au sein des sociétés du Groupe.

Mandarine Gestion a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2025 les montants suivants :

Rémunérations fixes :
- Montant total brut : 7 272 936,64 €
- Nombre de bénéficiaires : 77

Rémunérations variables discrétionnaires :
- Montant total brut : : 2 667 000,00 €
- Nombre de bénéficiaires : : 77

Rémunérations des preneurs de risques

Mandarine Gestion a versé, au titre de l'exercice 2025, aux collaborateurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques du fonds, les montants ci-dessous mentionnés ; Il est précisé que ces chiffres sont agrégés au niveau de la société de gestion car les systèmes de Mandarine Gestion ne permettent pas une identification de ces éléments par fonds.

Rémunérations fixes des preneurs de risques :
- Montant total brut : 5 405 501,00 €
- Nombre de bénéficiaires : 44

Rémunérations variables discrétionnaires des preneurs de risques :
- Montant total brut : 2 066 182,00 €
- Nombre de bénéficiaires : 44

La politique de rémunération a été adoptée par le Conseil de Surveillance en date du 13/12/2025.

II. Comptes annuels

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par BNP PARIBAS.

MANDARINE OPPORTUNITES

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Mandarine Gestion

30 avenue Kléber
75016 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

MANDARINE OPPORTUNITES

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Mandarine Gestion

30 avenue Kléber
75016 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP MANDARINE OPPORTUNITES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MANDARINE OPPORTUNITES constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En raison des délais de communication de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis le 21 mai 2026

Paris La Défense, le 21 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS

1. Bilan Actif

MANDARINE OPPORTUNITES

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**45,536,370.65**	**49,335,555.16**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	45,536,370.65	49,335,555.16
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**-**	**2,062,267.26**
OPCVM	-	2,062,267.26
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**45,536,370.65**	**51,397,822.42**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**5,231.52**	**-**
Comptes financiers	**2,876,301.57**	**-**
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**2,881,533.09**	**-**
TOTAL ACTIF I+II	**48,417,903.74**	**51,397,822.42**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

2. Bilan Passif

MANDARINE OPPORTUNITES

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	**-**	**-**
Capital	42,960,209.07	58,031,219.32
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	5,315,268.09	-6,957,801.59
Capitaux propres I :	48,275,477.16	51,073,417.73
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**48,275,477.16**	**51,073,417.73**
Passifs éligibles :	**-**	**-**
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**	**-**
Autres passifs :	**-**	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	142,426.58	194,941.40
Concours bancaires	-	129,463.29
Sous-total autres passifs IV	**142,426.58**	**324,404.69**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**48,417,903.74**	**51,397,822.42**

3. Compte de résultat

MANDARINE OPPORTUNITES

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	**-**	**-**
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions	1,441,362.14	3,853,391.19
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	489,364.41	-
Sous-total Produits sur opérations financières	**1,930,726.55**	**3,853,391.19**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-189.99	-8,987.31
Sous-total charges sur opérations financières	**-189.99**	**-8,987.31**
Total Revenus financiers nets (A)	**1,930,536.56**	**3,844,403.88**
Autres produits :	**-**	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	**-**	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-1,084,814.41	-2,061,571.69
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-1,084,814.41**	**-2,061,571.69**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**845,722.15**	**1,782,832.19**

MANDARINE OPPORTUNITES

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-94,335.89**	**-1,900,476.04**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**751,386.26**	**-117,643.85**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Plus et moins-values réalisées	4,011,803.89	12,289,520.38
Frais de transactions externes et frais de cession	-453,428.20	-1,480,206.12
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**3,558,375.69**	**10,809,314.26**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-345,356.01**	**-5,672,495.40**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**3,213,019.68**	**5,136,818.86**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1,527,739.83	-30,750,256.34
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**1,527,739.83**	**-30,750,256.34**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-176,877.68**	**18,773,279.74**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**1,350,862.15**	**-11,976,976.60**
Acomptes :	**-**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**5,315,268.09**	**-6,957,801.59**

III. Comptes annuels - Annexes

MANDARINE OPPORTUNITES

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice CAC All Tradable NR sur la durée de placement recommandée, en sélectionnant via une stratégie active de « stock picking », des entreprises françaises ou cotées en France répondant positivement à des critères ESG (approche Best-in-Universe) et possédant un profil de croissance supérieur à la moyenne, selon l'analyse de la Société de Gestion.

Le Fonds prend en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans le cadre de sa procédure de sélection. A cet égard, le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR. Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Bien que le Fonds puisse investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 ("Règlement Taxonomie"), il n'a actuellement pas un objectif environnemental spécifique et ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères du Règlement Taxonomie.

MANDARINE OPPORTUNITES

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	17,992.76000	15,107.26000	16,738.50000	14,918.14000	**16,973.97000**
Actif net (en k EUR)	28,138.15	20,897.27	8,322.40	381.83	**404.67**
Nombre de titres					
Parts C	1,563.85930	1,383.26020	497.20070	25.59530	**23.84050**

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	2,415.68	548.39	971.65	1,488.10	**1,121.13**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	143.08	197.24	135.63	166.04	**464.44**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MANDARINE OPPORTUNITES

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,527.55000	1,266.06000	1,384.69000	1,218.03000	**1,367.98000**
Actif net (en k EUR)	160,648.59	108,974.31	83,283.48	48,709.42	**45,928.39**
Nombre de titres					
Parts C	105,167.05350	86,073.52620	60,145.64380	39,990.11670	**33,573.63370**

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	206.07	46.40	80.86	122.54	**91.07**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-5.81	-0.51	-6.40	-3.49	**20.57**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MANDARINE OPPORTUNITES

Catégorie de classe M (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts C	160,743.73000	135,369.65000	150,435.88000
Actif net (en k EUR)	190,642.07	149,800.88	154,137.51
Nombre de titres			
Parts C	1,186.00000	1,106.60600	1,024.60600

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			
Parts C	21,557.22	4,903.06	8,720.67
Capitalisation unitaire sur revenus			
Parts C	1,710.95	2,184.47	1,657.37

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MANDARINE OPPORTUNITES

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	836.67000	701.10000	775.26000	689.56000	**783.00000**
Actif net (en k EUR)	15,972.03	11,053.88	2,812.74	1,982.16	**1,942.42**
Nombre de titres					
Parts C	19,089.85160	15,766.47650	3,628.11390	2,874.52970	**2,480.72470**

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	112.41	25.48	45.04	68.87	**51.77**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	5.14	7.70	4.77	6.19	**19.94**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MANDARINE OPPORTUNITES

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

	Parts R	Part F	Parts I	Parts M
Code ISIN	FR0010657122	FR0013140084	FR0010659797	FR0010659805
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation			
Devise de libellé	EUR			
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs	Tous souscripteurs (2)	Tous souscripteurs plus particulièrement Institutionnels et assimilés	Institutionnels et assimilés
Souscription initiale minimale	EUR 50	EUR 50	EUR 500.000 (1)	EUR 40 000 000 (1)
Souscription ultérieure minimale	Dix millièmes de part			
Valeur liquidative d'origine	EUR 500	EUR 500	EUR 5 000	EUR 50 000
Décimalisation	Oui dix millième			

(1) à l'exception de la société de gestion qui peut ne souscrire qu'une part.
(2) Pour les Parts F : parts réservées à tout investisseur, et, dans le cadre de la souscription ou distribution au sein de l'Union Européenne, qui s'adressent uniquement à :
(i) Des intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés, en vertu de la règlementation qui leur est applicable, à recevoir et/ou conserver toutes commissions ou avantages non-monétaires ; ou
(ii) Des souscripteurs souscrivant dans le cadre d'une prestation de services de gestion de portefeuille pour le compte de tiers (gestion sous mandat) et/ou de conseil en investissement fourni de façon indépendante au sens de la Directive 2014/65/EU du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, au sein de l'Union Européenne (Directive MIF2);
(iii) Des souscripteurs souscrivant dans le cadre d'une prestation de conseil en investissement considéré comme non-indépendant au sens de la Directive MIF2 sur la base d'un contrat avec leur client, et/ou où un tel distributeur ne reçoit ni ne conserve de commission ou autre avantage non-monétaire au sens de la Directive MIF2.

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique la Part M plus présente.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

MANDARINE OPPORTUNITES

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)
Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.
Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement (cf. tableau ci-après « frais facturés au Fonds »).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le fonds a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Fonds.

- des commissions de mouvement facturées au Fonds.

MANDARINE OPPORTUNITES

	Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux/ Barème Part I	Taux/ Barème Part R	Taux/ Barème Part F	Taux/ Barème Part M
1	Frais de gestion financière maximum Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,90 % TTC	2,20 % TTC	1,10 % TTC	0,60 % TTC
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	- (*)			
3	Commissions de mouvement maximum allouées à la société de gestion	Montant de la transaction	De 0 à 0,15% TTC du brut de la négociation			
	Commissions de mouvement maximum allouées au dépositaire/conservateur (2)	Commission fixe par opération/ transaction	De 0 à 115 € TTC			
4	Commission de surperformance (1)	Actif net	15% de la surperformance au-delà du CAC All Tradable NR, même si cette performance est négative.			

(*) OPCVM d'OPCVM ou de FIA inférieur à 10%

(1) Le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds, et plus spécifiquement de la catégorie de parts concernée, d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation, même si cette performance est négative. Le calcul de la commission de surperformance s'effectue de manière indépendante pour chaque classe de part du Fonds.

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique la Part M plus présente.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% TTC de la performance au-delà de l'indice **CAC All Tradable NR** – dividendes réinvestis (code ISIN : QS0011131883)) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.
Cette période est fixée à 5 ans.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.
La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

MANDARINE OPPORTUNITES

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de 12 mois commençant au début de l'année 2022.

A la fin d'une période de cristallisation, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).

- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Vie du Fonds
En cas de clôture d'une classe de part existante en cours d'exercice, toute provision potentiellement accumulée par cette classe de part au titre de la commission de surperformance sera définitivement acquise à la société de gestion.

En cas de création d'une nouvelle classe de part en cours d'exercice, la période d'observation initiale sera automatiquement prolongée de 12 mois supplémentaire pour se terminer à la fin de l'exercice suivant celui de la création de part, de manière à assurer une période d'observation d'au moins 12 mois.

(2) Pour l'exercice de sa mission, le dépositaire agissant en sa qualité de conservateur du Fonds pratique une tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités. Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité au Fonds et est comptabilisée en commission de mouvement en sus des commissions perçues par le dépositaire et le conservateur.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat du Fonds lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Les frais mentionnés ci-dessous sont hors champ des blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion du Fonds en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;

- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Fonds) exceptionnels et non récurrents ;

- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman, taxe Aberdeen...) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure d'action de classe « class action »).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du Fonds.

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

MANDARINE OPPORTUNITES

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la part I.
Capitalisation pour la part R.
Capitalisation pour la part F.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part I.
Capitalisation pour la part R.
Capitalisation pour la part F.

Changements affectant le fonds

Néant

MANDARINE OPPORTUNITES

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**51,073,417.73**	**248,556,124.67**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) [1]	1,868,963.01	3,323,418.03
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-10,598,741.25	-182,648,015.08
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	845,722.15	1,782,832.19
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3,558,375.69	10,809,314.26
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1,527,739.83	-30,750,256.34
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes [2]	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes [2]	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**48,275,477.16**	**51,073,417.73**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
[2] Rubrique Spécifique aux MMF.

MANDARINE OPPORTUNITES

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2025
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	1.75480
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	1,237.57630
Nombre de titres rachetés	7,654.05930
Catégorie de classe F (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	333.67570
Nombre de titres rachetés	727.48070
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

MANDARINE OPPORTUNITES

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0010657122	R	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	45,928,388.63	33,573.63370	1,367.98000
FR0010659797	I	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	404,668.08	23.84050	16,973.97000
FR0013140084	F	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	1,942,420.45	2,480.72470	783.00000

MANDARINE OPPORTUNITES

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		FR	NL	CH	Pays	Pays
Actif					Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	45,536.37	43,608.35	1,620.48	307.54	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif					Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	**45,536.37**					

MANDARINE OPPORTUNITES

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

MANDARINE OPPORTUNITES

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2,876.30	-	-	-	2,876.30
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**-**	**-**	**-**	**2,876.30**

MANDARINE OPPORTUNITES

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2,876.30	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**2,876.30**	**-**	**-**	**-**	**-**

MANDARINE OPPORTUNITES

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
Actif	**Néant**
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	**Néant**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	**Néant**
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	**-**

Au 31 décembre 2025, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

MANDARINE OPPORTUNITES

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

MANDARINE OPPORTUNITES

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

MANDARINE OPPORTUNITES

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
TOTAL						-

L'OPC n'est pas concerné car il ne détient pas plus de 10% de son actif net en parts d'autres OPC.

MANDARINE OPPORTUNITES

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2025
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	5,231.52
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**5,231.52**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	93,332.96
Autres créditeurs divers	49,093.62
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**142,426.58**

MANDARINE OPPORTUNITES

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	3,533.08	0.90
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,059,494.77	2.20
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe F (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	21,783.22	1.10
Commissions de surperformance	3.34	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

MANDARINE OPPORTUNITES

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

MANDARINE OPPORTUNITES

Autres informations

	Exercice 31/12/2025
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

MANDARINE OPPORTUNITES

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	11,072.58	4,249.93
Sommes distribuables au titre du revenu net	**11,072.58**	**4,249.93**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	11,072.58	4,249.93
Total	**11,072.58**	**4,249.93**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MANDARINE OPPORTUNITES

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	26,728.31	38,088.59
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**26,728.31**	**38,088.59**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	26,728.31	38,088.59
Total	**26,728.31**	**38,088.59**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

MANDARINE OPPORTUNITES

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	690,827.10	-139,711.48
Sommes distribuables au titre du revenu net	**690,827.10**	**-139,711.48**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	690,827.10	-139,711.48
Total	**690,827.10**	**-139,711.48**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MANDARINE OPPORTUNITES

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	3,057,840.04	4,900,746.08
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**3,057,840.04**	**4,900,746.08**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	3,057,840.04	4,900,746.08
Total	**3,057,840.04**	**4,900,746.08**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

MANDARINE OPPORTUNITES

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	49,486.58	17,817.70
Sommes distribuables au titre du revenu net	**49,486.58**	**17,817.70**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	49,486.58	17,817.70
Total	**49,486.58**	**17,817.70**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MANDARINE OPPORTUNITES

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	128,451.33	197,984.19
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**128,451.33**	**197,984.19**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	128,451.33	197,984.19
Total	**128,451.33**	**197,984.19**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

MANDARINE OPPORTUNITES

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				**45,536,370.65**	**94.33**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**45,536,370.65**	**94.33**
AIRBUS SE	7,900.00	198.40	EUR	1,567,360.00	3.25
Aéronautique					
AIR LIQUIDE SA	2,880.00	160.26	EUR	461,548.79	0.96
Produits Chimique					
ALSTOM	50,000.00	25.17	EUR	1,258,500.00	2.61
Valeurs industrielles diverses					
BIOMERIEUX	24,700.00	110.30	EUR	2,724,410.00	5.64
Produits pharmaceutiques					
BNP PARIBAS	15,503.00	80.79	EUR	1,252,487.37	2.59
Banques et assurances					
BOUYGUES SA	2,259.00	44.35	EUR	100,186.65	0.21
Construction et matériaux de construction					
BUREAU VERITAS SA	47,000.00	27.18	EUR	1,277,460.00	2.65
Services divers					
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	12,753.00	86.96	EUR	1,109,000.88	2.30
Construction et matériaux de construction					
DANONE	15,223.00	76.78	EUR	1,168,821.94	2.42
Biens de consommation					
ELIS SA -W/I	52,000.00	24.26	EUR	1,261,520.00	2.61
Services divers					
ENGIE	102,200.00	22.41	EUR	2,290,302.00	4.74
Distribution Energie					
EURONEXT NV - W/I	12,660.00	128.00	EUR	1,620,480.00	3.36
Autres organismes de credit					
FDJ UNITED	39,600.00	23.62	EUR	935,352.00	1.94
Divertissement					
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	10,500.00	156.60	EUR	1,644,300.00	3.41
Distribution Energie					
GETLINK SE	15,600.00	15.73	EUR	245,388.00	0.51
Transports et matériel de transport					
HERMES INTERNATIONAL	900.00	2,122.00	EUR	1,909,800.00	3.96
Textiles et habillement					
LEGRAND SA	7,400.00	127.25	EUR	941,650.00	1.95
Electrique - Electronique					
LISI	2,900.00	53.10	EUR	153,990.00	0.32
Aéronautique					
LOREAL	6,773.00	366.60	EUR	2,482,981.80	5.14
Produits pharmaceutiques					
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	2,480.00	645.00	EUR	1,599,600.00	3.31
Textiles et habillement					

MANDARINE OPPORTUNITES

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
MICHELIN (CGDE) Machines et Véhicules	16,712.00	28.31	EUR	473,116.72	0.98
NEXANS SA Electrique - Electronique	6,000.00	125.80	EUR	754,800.00	1.56
ORANGE Télécommunication	173,880.00	14.20	EUR	2,469,096.00	5.11
SANOFI Produits pharmaceutiques	16,570.00	82.72	EUR	1,370,670.40	2.84
SARTORIUS STEDIM BIOTECH Produits pharmaceutiques	7,024.00	210.00	EUR	1,475,040.00	3.06
SCHNEIDER ELECTRIC SE Electrique - Electronique	13,823.00	234.90	EUR	3,247,022.70	6.73
SPIE SA - W/I Construction et matériaux de construction	45,372.00	49.26	EUR	2,235,024.72	4.63
STMICROELECTRONICS NV Electrique - Electronique	13,705.00	22.44	EUR	307,540.20	0.64
THALES SA Aéronautique	4,770.00	229.80	EUR	1,096,146.00	2.27
VEOLIA ENVIRONNEMENT Distribution Energie	87,734.00	29.72	EUR	2,607,454.48	5.40
VICAT Construction et matériaux de construction	5,400.00	76.00	EUR	410,400.00	0.85
VINCI SA Construction et matériaux de construction	6,400.00	120.05	EUR	768,320.00	1.59
VIRBAC SA Produits pharmaceutiques	6,480.00	357.50	EUR	2,316,600.00	4.80
Créances				**5,231.52**	**0.01**
Dettes				**-142,426.58**	**-0.30**
Autres comptes financiers				**2,876,301.57**	**5.96**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**48,275,477.16**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

MANDARINE OPPORTUNITES

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Type d'opération	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

MANDARINE OPPORTUNITES

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

MANDARINE OPPORTUNITES

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

MANDARINE OPPORTUNITES

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

MANDARINE OPPORTUNITES

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	45,536,370.65
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	2,881,533.09
Autres passifs (-)	142,426.58
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**48,275,477.16**

Certificate Of Completion

Envelope Id: ECDE290A-FE25-8B28-8029-8708BBE52123
Subject: Complétez avec Docusign : 2025.12.31_RCA MANDARINE OPPORTUNITES.pdf
Source Envelope:
Document Pages: 47
Certificate Pages: 2
AutoNav: Enabled
EnvelopeId Stamping: Disabled
Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris

Signatures: 1
Initials: 0

Status: Completed

Envelope Originator:
Nadia Lamsawab
6 place de la Pyramide
Paris-la-Défense Cedex, Ile-de-France 92908

IP Address: 163.116.242.95

Record Tracking

Status: Original
5/21/2026 10:01:33 AM

Holder: Nadia Lamsawab

Location: DocuSign

Signer Events	Signature	Timestamp
Stéphane COLLAS Security Level: Email, Account Authentication (None), Digital Certificate **Signature Provider Details:** Signature Type: IDnow Trust Services AB for QES (Client ID: 432b0d94-c7e1-443b-8811-b0e336bb0b0a) Issuer: IDnow TS Qualified Electronic Signature CA 01 Correlation Identifiers: SHT-TDZHJ WYR-FQVXP CRZ-EWGNX DDY-LGLWM QSS-BJENY SVU-MLACB GHT-KZDEP FAM-MJAQH YFE-SEABB Subject: CN=STÉPHANE LUCIEN ROBERT COLLAS **Electronic Record and Signature Disclosure:** Not Offered via Docusign	 Signature Adoption: Pre-selected Style Using IP Address: 193.221.117.101 Certificate policy: [1]Certificate Policy: Policy Identifier=0.4.0.194112.1.2 [2]Certificate Policy: Policy Identifier=1.3.6.1.4.1.61867.2.1.1.1.2 [2,1]Policy Qualifier Info: Policy Qualifier Id=CPS Qualifier: https://trust-services.io/repository/Practice_Statement_IDnowTrustServicesAB.pdf	Sent: 5/21/2026 10:03:31 AM Viewed: 5/21/2026 10:41:03 AM Signed: 5/21/2026 10:41:59 AM
In Person Signer Events	**Signature**	**Timestamp**
Editor Delivery Events	**Status**	**Timestamp**
Agent Delivery Events	**Status**	**Timestamp**
Intermediary Delivery Events	**Status**	**Timestamp**
Certified Delivery Events	**Status**	**Timestamp**
Carbon Copy Events	**Status**	**Timestamp**
FR OPC Security Level: Email, Account Authentication (None) **Electronic Record and Signature Disclosure:**	COPIED	Sent: 5/21/2026 10:41:59 AM Viewed: 5/21/2026 3:23:44 PM

Carbon Copy Events	Status	Timestamp
Not Offered via Docusign		

Witness Events	Signature	Timestamp

Notary Events	Signature	Timestamp

Envelope Summary Events	Status	Timestamps
Envelope Sent	Hashed/Encrypted	5/21/2026 10:03:31 AM
Certified Delivered	Security Checked	5/21/2026 10:41:03 AM
Signing Complete	Security Checked	5/21/2026 10:41:59 AM
Completed	Security Checked	5/21/2026 10:42:00 AM

Payment Events	Status	Timestamps